

Plan du campus



Salle de conférences

Accès à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Station Nanterre Université par le RER A (direction Saint-Germain en Laye) ou par la SNCF (départ Saint-Lazare)

université
Paris Ouest
Nanterre La Défense

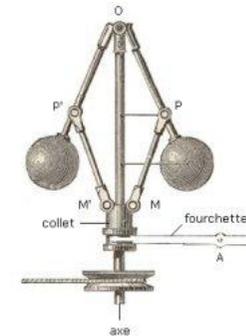


Soφapol

SOPHAPOL, E.A. 3932
Laboratoire de sociologie, philosophie et anthropologie politiques

La régulation, nouveau paradigme du gouvernement démocratique ?

Droit, philosophie, science politique



**Journée d'étude
8 décembre 2009**

Salle de conférences – bâtiment K

Contact :
Thomas Boccon-Gibod - tbocgib@gmail.com

Le thème de la régulation, qui a bruyamment émergé à l'occasion de la crise économique et financière, est depuis déjà bien longtemps l'occasion d'investigations poussées en sciences politiques et en économie. Cependant, certains renouvellements récents des pratiques et des théories sociales et politiques justifient de se pencher à nouveau sur la question.

D'une part, en effet, la régulation n'est désormais plus tant un concept théorique qu'une réalité bien concrète, diversement et fermement ancrée au sein de nos propres institutions publiques. Elle s'incarne tout d'abord dans les « agences exécutives » qui ambitionnent de renouveler l'action de l'administration selon un modèle globalement managérial, à la fois plus souple et plus réactif que la structure hiérarchique traditionnelle, et obéissant à une rationalité orientée vers un usager davantage perçu comme un « client » que comme un « administré ».

Mais au-delà de l'administration, la régulation concerne l'ensemble des services publics, lesquels se trouvent tendanciellement redéployés sur les modèles des fournisseurs de services au sein d'un marché concurrentiel, organisé par une dite « agence de régulation » là encore « indépendante » de la tutelle politique (CRE, Arcep, etc.).

De ce point de vue, la poussée du modèle « régulateur » au sein des institutions publiques correspond donc à une crise objective des modèles traditionnels de rationalité et de légitimité de ces dernières. Or, au plan théorique, la régulation fait également l'objet d'élaborations renouvelées en termes directement philosophiques et non plus seulement socio-économiques, en particulier à travers les développements actuels d'une pensée néorépublicaine cherchant à se fonder sur des prémisses anthropologiques.

Peut-on réellement discerner à l'heure actuelle les contours d'une société « régulée » et non plus « administrée » ? De quelle manière, à tout le moins, ces développements conduisent-ils à repenser la légitimité des institutions publiques ? Plutôt que de se risquer à des conclusions hâtives, il s'agira d'abord de fournir l'occasion d'une présentation actualisée du thème de la régulation et d'une libre discussion éclairée par le croisement des différentes perspectives disciplinaires concernées.

9h30-9h45 : accueil des participants.

Science politique : comprendre les institutions gouvernementales

9h45 : Thomas Boccon-Gibod (Université de Nanterre, Sophiapol)
« Introduction : La notion de régulation dans les sciences politiques contemporaines et en anthropologie politique »

10h35 : Emmanuel d'Hombres (Université catholique de Lyon, CIE)
« L'histoire du concept de régulation dans le débat continuité vs discontinuité entre libéralisme et néolibéralisme »

11h25 : pause

11h45 : Daniel Benamouzig (Sciences Po, CSO)
« La régulation comme processus d'institutionnalisation. Le cas de la santé publique en France et en Europe »

12h35 – 14h : déjeuner

Philosophie : régulation, économie et politique

14h : Emmanuel Picavet (Université de Besançon) : « La régulation prudentielle encourage-t-elle l'opportunisme? »

14h50 : Vincent Bourdeau (Université de Besançon) « Civiliser l'économie : la régulation par l'estime chez Pettit et Brennan »

15h40 pause

Droit public : le renouvellement des pratiques et des doctrines

16h : Gérard Marcou (Université de Paris I, GRALE)
« La notion de régulation en droit »

16h50 : Jacques Chevallier (Université de Paris II, CERSA)
« Régulation et service public »